

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 OCTOBRE 2018

Sous la présidence de M. Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Lucienne HAAS, Alfred RINCKEL, Dominique STOHR, et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Béatrice HOELTZEL, Maire déléguée, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Fabrice FISCHER, Christophe HECKMANN, Éric HUBERT, Christian KLIPFEL, Isabelle MULLER, Véronique PHILIPS, José POZUELO, Thomas RUBY, Cathy WAGNER, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Fabien ACKER donne procuration à Anne ZYTO, Jean-Michel STEPHAN donne procuration à Pierre MAMMOSSER,

Membre absent : Céline GEFFROY

Secrétaire de séance : Anne-Laurence BING, DGS

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 3 Octobre 2018 a été envoyée aux conseillers municipaux par courrier le mercredi 26 septembre, avec comme ordre du jour :

Ordre du jour :

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 septembre 2018
- Réunions, rencontres et manifestations

2. PROJETS ET TRAVAUX

- Ecole maternelle : sous réserve
- Espace couvert
 - Proposition d'aménagement paysager autour des piles
 - Démarrage des travaux et plan d'installation de chantier
- Maison des Associations :
 - Attribution du lot n°4 Escalier/Charpente métallique et du lot n°9 Menuiseries extérieures
 - Avenant au contrat d'honoraire de la maîtrise d'œuvre
- Travaux d'éclairage du terrain de football : choix du prestataire

3. URBANISME

- Information sur les DIA

4. AFFAIRES FINANCIERES

- Convention avec les agriculteurs pour mise en place de bandes enherbées : versement d'indemnités suite à la suppression des aides européennes
- Budget principal : Décision modificative n°2

5. RESSOURCES HUMAINES :

- Avenants aux contrats d'assistants d'enseignement artistique pour la période de septembre 2018

- Contrats des enseignants artistiques 2018/2019 : fixation des heures d'enseignement
- Renouvellement du contrat d'engagement du directeur de l'école de musique

6. INTERCOMMUNALITE

- Communauté de Communes de l'Outre-Forêt : modification statutaire relative aux piscines

7. DIVERS

- Logement - 3 rue des cerisiers : accueil d'une famille syrienne et modalité d'application d'un loyer
- Diverses informations et communications
- Prochaines réunions et manifestations

Le Maire souhaite la bienvenue à la presse et tout particulièrement à Mme Schneider qui remplacera Guillemette Jolain appelée à d'autres fonctions au sein de la rédaction de DNA à Wissembourg.

Le Maire informe l'ensemble du conseil municipal du départ d'Anne-Laurence Bing, actuelle Directrice Générale des Services, pour la commune de Schiltigheim où elle y occupera les fonctions de DGS. Le Maire complète en assurant que la personne amenée à reprendre la direction générale devra s'inscrire dans la restructuration engagée. Le recrutement donnera lieu à la création d'une commission de recrutement.

POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 septembre 2018**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Approuve le compte-rendu du 5 septembre 2018

ADOpte A L'UNANIMITE MOINS DEUX ABSTENTIONS (Véronique PHILIPS et Cathy WAGNER)

- **Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal du 5 septembre 2018**

10.09.2018

- CAUE : réunion de travail : étude de programmation du périscolaire de Surbourg pour, notamment trouver des solutions à la problématique de développement exponentiel de la fréquentation des périscolaire sur l'ensemble du territoire. Il rappelle les dispositions qui ont été prises, dans ce cadre, pour le site de Soultz-sous-Forêts et le concours de la commune par l'intermédiaire de mise à disposition de salles.

11.09.2018

- Réunion de bureau de la comcom

12.09.2018

- Rencontre avec les DNA concernant l'arrivée de Mme Keller et M. Leguillette à la Saline
- Réunion avec Noël d'antan : village de Noël dans la salle Rosentritt

- Pose du NRO au parc Bruehl : l'ouverture des abonnements sera possible à partir de début 2019. Pour le moment, ce sont les opérateurs locaux qui se sont positionnés.
- Comité de pilotage des animations du 150^{ème} anniversaire de 1870

13.09.2018

- Entrevue avec le nouveau pasteur de l'église évangélique

14.09.2018

- Journée des Maires et des Présidents de l'intercommunalité du Bas-Rhin et Assemblée générale de l'association des Maires du département du Bas-Rhin
- Inauguration CJL Fermetures

16.09.2018

- Journée du Patrimoine : circuit historique et conférence illustrée de Jean- Claude STREICHER
- Inauguration du stade Charles ISEL à Lembach

17.09.2018

- Réunion sur place avec M2i concernant le chemin du Seltzbach : luminaires et revêtement au sol

18.09.2018

- Réunion de lancement des travaux de l'espace couvert en présence de la MOE et des entreprises : démarrage des travaux Gros œuvre à compte du 22/10/2018
- CRSD de Drachenbronn : comité d'engagement de soutien à la création d'emplois
- Rencontre avec la compagnie Virévolte (théâtre-chant) : projet de compagnie en résidence financé par la DRAC.
- Comité de pilotage du RAM et de la halte-garderie : le Maire précise que le secteur de la Petite Enfance est en plein questionnement : les haltes-garderies et les services proposés par les AMAT rencontrent une baisse de fréquentation. Les demandes de placements occasionnels fonctionnent moins bien et les micro-crèches sont de plus en plus largement implantées sur le territoire

19.09.2018

- Réunion du conseil communautaire : taxe GEMAPI, approbation de la modification n°2 du PLU de Soultz-sous-Forêts, modification statutaire relative aux piscines – point à l'odj-, règlement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, environnement

20.09.2018

- Réunion de travail avec la MOE pour le chantier Maison des Associations
- Réunion PLH du territoire de l'Outre-Forêt à La Saline
- Comité de pilotage Journées « géothermie » : 16 et 17 octobre 2019 à Soultz. La thématique centrale sera la géothermie dans le processus industriel. La cible est européenne.

21.09.2018

- Rencontre avec NEOLIA aménageur – constructeur
- 9^{ème} anniversaire du Marché hebdomadaire
- Ouverture de la saison culturelle à Wissembourg

22.09.2018

- Tournée des chantiers : Le Maire rappelle que le chemin du Seltzbach a été un des sujets de discussion. Certains élus font remarquer que des fissures apparaissent sur le béton balayé de la partie parking « Jardins de la Saline ». Les principes de fonctionnement de ce parking n'apparaissent pas clairement.
- Ouverture de la saison culturelle à Soultz-sous-Forêts

24.09.2018

- Comité de pilotage mission de prospection des entreprises intéressées par l'énergie géothermique

25.09.2018

- Comité de pilotage tourisme

26.09 au 30.09 2018

- Voyage d'étude avec l'amicale des Maires en CORSE : une meilleure compréhension du statut particulier corse était la thématique du travail, une démarche qui s'inscrit dans le débat institutionnel actuellement en cours en Alsace..

01.10.2018

- Réunion des présidents de comcom pour le PETR (ex-SCOT)
- Réunion de bureau de l'ADEAN

02.10.2018

- Réunion sur l'aide aux entreprises pour la transition numérique

2. PROJETS ET TRAVAUX

- Ecole maternelle : sous réserve de la réception d'avenants

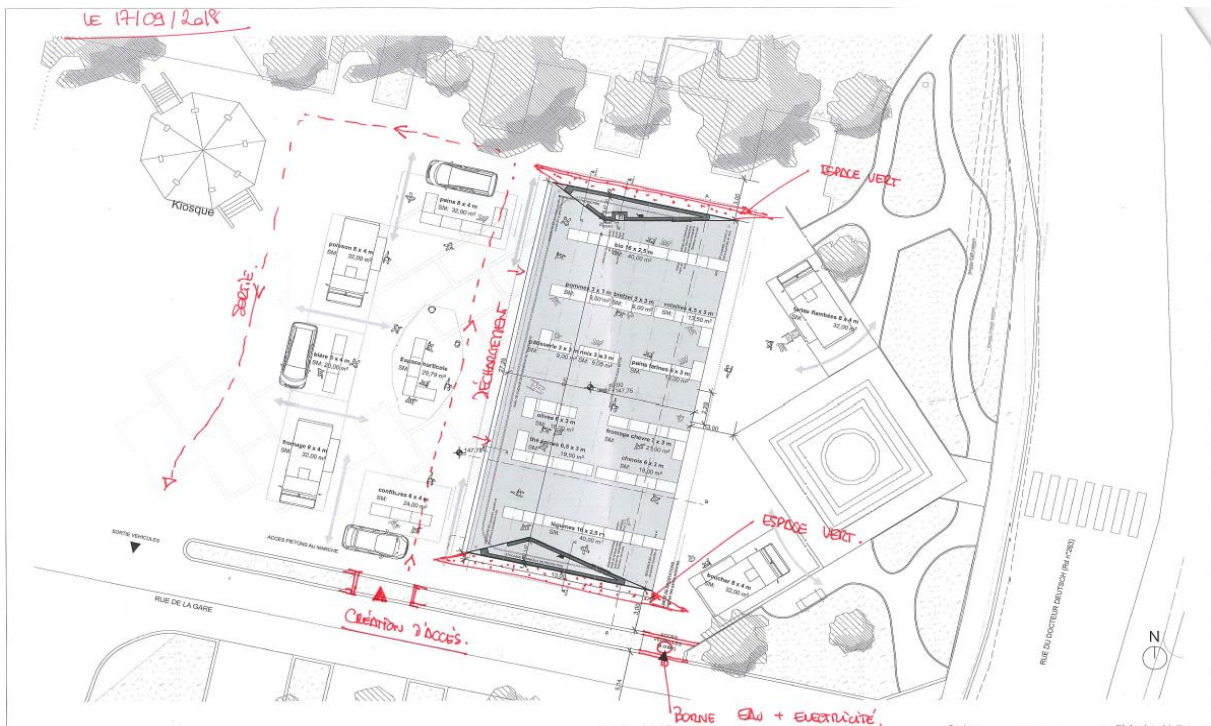
Le Maire informe que l'avenant attendu concernant des travaux de toiture n'a pas été réceptionné.

- Espace couvert :

- Proposition d'aménagement paysager autour des piles

Un déplacement de l'accès à l'espace couvert est proposé. La Maîtrise d'œuvre propose de limiter l'accessibilité à l'arrière de la halle et de mettre les piles à distance au moyen d'une bande d'espace vert : l'objectif étant de préserver les piles des risques de dégradations liés aux manœuvres des véhicules.

Plan d'implantation



Deux illustrations ont été présentées par la maîtrise d'œuvre :



Le Maire estime que la largeur de 3 mètres pour faire le tour des piles est importante et qu'il faudrait peut-être réduire la bande paysagère à 50-75 cm maximum. La MOE a confirmé que la modification

du plan pour introduction des espaces verts n'aurait pas d'incidence financière, hors plantations. La reprise des pavés en pied de pile serait donc remplacée par un apport de terre végétal et un arrêt des pavés par lisse métallique selon le plan.

Pour permettre au cheminement d'être franchissable il faudrait également déposer la bordurette côté sud, ce qui entraînerait des coûts supplémentaires.

Christophe HECKMANN s'interroge sur le sens de circulation autour de la halle. Il pense également que les débords des espaces verts empiétant sur les espaces de circulation est gênant.

Le Maire précise que dans cette configuration la circulation autour de la halle n'est plus possible. La question est de savoir si c'est impactant pour le déroulement du marché : cela imposerait un ordre d'arrivée et de départ des commerçants relativement strict.

Alfred RINKEL est opposé à la création de cette bande verte et estime que la MOE aurait dû y penser avant.

Claire CARRARO s'interroge sur l'utilisation de cet espace couvert en parking si on ne peut plus en faire le tour.

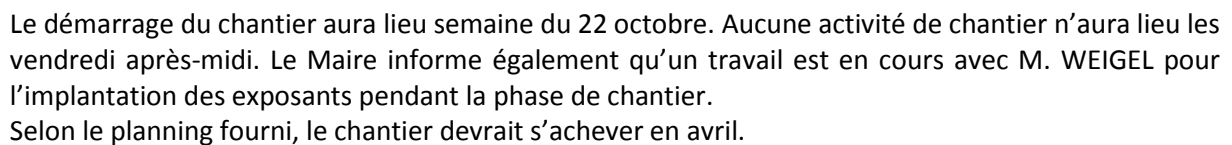
D'autre part, suite au retour du SICTEU, le raccordement des EP de toiture sur le collecteur de rétention EP parking n'est pas autorisé, par crainte d'un effet de chasse au vue de la hauteur du bâti. Le BET contacté par le SICTEU indique qu'en cas de fortes pluies, le séparateur d'hydrocarbure subira une chasse entraînant les hydrocarbures dans le réseau.

L'adaptation des réseaux enterrés induite par cette demande (ajout des ml de réseaux, ajout de 2 regards et inspection caméra) impliquerait une PV estimée à 2500€ par CEREC à appliquer sur le lot Gros Œuvre.

Le Maire propose au conseil municipal qu'une commission Travaux se réunisse rapidement pour traiter ces points.

Sur le plan du financement, le Maire informe que le département participerait à hauteur de 30% du cout de l'espace couvert (dont les études) et à hauteur de 10% des autres dépenses (hors acquisitions foncières). La région participerait à hauteur de 10% et l'Etat (DETR) à hauteur de 20%.

- Les installations de chantier sont prévues selon le plan ci-dessous.

7

- Maisons des Associations :

- Attribution du lot n°4 Escalier/Charpente métallique

En séance du conseil municipal du 6 juin, les lots 04 et 09 avaient été déclarés infructueux et ont fait l'objet d'une relance de consultations.

Les offres étant en cours de réception pour le Lot 09 Menuiseries extérieures bois, il pourrait être attribué lors d'un prochain conseil.

Pour le Lot 04 Escalier et charpente métallique, les offres réceptionnées présentes des variantes :

Montant APD: 36 000,00	SCHEIBEL	BARTHEL	BIECHEL	SAVOIR FER	Ecart moins- disant / APD
SANS CLOTURE / SANS HABILLAGE	36 278,41	47 929,44	65 733,00	68 632,85	+ 278,41
SANS CLOTURE / AVEC HABILLAGE	42 836,95	58 571,04	74 153,00	78 482,85	+ 6 836,95
AVEC CLOTURE / AVEC HABILLAGE	52 309,19	76 458,00	93 672,45	88 653,35	+ 16309,19

Le Maire rappelle que dans l'estimation de maîtrise d'œuvre à 36 000€, l'habillage du transformateur et la clôture étaient prévues.

Dominique STOHR s'étonne de la différence entre le montant APD et le moins disant.

Le Maire propose que pour rester dans l'enveloppe budgétaire, le conseil se prononce sur l'attribution du lot en configuration SANS clôture SANS habillage.

La clôture et l'habillage du transformateur seront revus, à part, dans le cadre de la commission travaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE d'attribuer le lot 04 sans habillage et sans clôture à l'offre la moins-disante présentée par l'entreprise SCHEIBEL pour un montant de 36 278.41 € HT.

ADOpte A L'UNANIMITE

- Avenant au lot peinture pour le recouvrement des lucarnes

Concernant l'avenant au lot PEINTURE dans le cadre du procédé de « recouvrement » des 5 lucarnes décidé au conseil municipal du 5 septembre, deux devis ont été réceptionnés

Le principe de recouvrement est identique pour les deux prestataires : encollage sur les murs des lucarnes d'un complexe isolant 40 mm par plots de colle, (et pas en plein), + entoilage + crépi teinté.

Lot peinture intérieure n°16 : HITTIER 5050 €HT

Ce montant tient compte des travaux complémentaires uniquement pour les lucarnes. Par conséquent, une moins-value est à intégrer au lot PEINTURE EXTERIEURE 660 HT. La proposition de HITTIER se présenterait ainsi :

$$5050 - 660 = \mathbf{4390 \text{ HT}}$$

Cette société possède les formations requises (selon le SPS), a de l'expérience dans la réalisation des dossiers de mode opératoire : pas besoin de sous-traitance

Lot peinture extérieure : ISODECO 5590 €HT

Ce montant proposé tient compte des travaux complémentaires et des travaux en moins prévus initialement dans le marché déjà signé (et concernant les lucarnes).

L'entreprise ne possède pas la formation adaptée en sous-section4. Elle devra faire appel à un sous-traitant (CREPI CENTRE de Reichshoffen)

Un dossier avec le mode opératoire devra toutefois être réalisé par ISODECO ou par HITTIER pour être déposé à l'inspection du travail, avant intervention.

Vu la délibération du 5 septembre approuvant le principe de recouvrement des lucarnes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Décide d'attribuer l'avenant à l'entreprise HITTIER pour un montant de 4390 €HT.

Autorise le Maire à signer l'avenant

APPROUVE A L'UNANIMITE

- Avenant au contrat d'honoraire de la maîtrise d'œuvre

Rappel juridique relatif aux marchés maîtrise d'œuvre:

Les marchés de maîtrise d'œuvre sont conclus dans un premier temps à prix provisoire, sur la base du montant prévisionnel des travaux.

Une fois le coût APD arrêté par le maître d'œuvre et validé par le maître d'ouvrage, un avenant au marché de MOE vient fixer la rémunération définitive de ce dernier.

Montant initial des travaux 267 700 € modifié par

- Validation de l'habillage en zinc et la cage d'escalier
- Travaux de désamiantage, couverture et ravalement de façade

Montant de l'APD validé par le Conseil Municipal intégrant ces modifications : 589 700 €

Pourcentage des honoraires de l'architecte : 11.50%

Vu la délibération du 4 octobre 2017 approuvant le montant APD à 589 700€, vu le contrat d'architecte signé avec Architecture Sutter le 14/11/2016 fixant le taux d'honoraire à 11.50 %, le montant de l'avenant s'élèverait à 67 815 €.

	Prévisionnel	APS Mars 2017	APD Juillet 2017	APD Octobre 2017
Travaux complémentaires			Couverture en zinc	Désamiantage/ couverture façade
Coût travaux € H.T.	267 700	409 700	424 700	589 700
Taux honoraires	11,50%			11,50%
Rémunération MOE	30 785,50			67 815,50
PV/marché initial	+ 37 030,00			

Un avenant correspondant au montant présenté sera voté au prochain conseil municipal.

- Rénovation de l'éclairage du terrain annexe du stade de football – Travaux d'éclairage du terrain de football : choix du prestataire

Par délibération du 4 juillet 2018 le conseil municipal avait approuvé le plan de financement prévisionnel relatif au remplacement des projecteurs du stade municipal par des projecteurs à LED. Trois entreprises ont été consultées sur la base d'un cahier des charges.

PAUTLER- Mertzwiller	Fritz Electricité	MESSEMER Electricité
57 519 € HT	55 120 € HT	53 857 € HT

Le plan de financement rectifié, ci-dessous est soumis au conseil municipal pour approbation :

DEPENSES		RECETTES	
Pose de projecteurs à LED	54 000.00€	Autofinancement	37 800.00€
		Subvention sollicitée auprès de la F.F.F. – 30%	16 200.00€
COUT TOTAL	54 000.00€		54 000.00€

Lucienne HAAS demande si une participation du club à cette opération est prévue. Le Maire répond que l'opération avait été validée en conseil municipal et que la règle habituellement appliquée n'impose par une participation de l'association.

Claire CARRARO demande si ce n'est pas au club de déposer la demande de subvention. Le Maire répond que c'est au propriétaire de l'installation sportive de faire la demande.

Le Maire propose d'attribuer les travaux à l'offre portée par le moins disant à savoir, l'entreprise Messemer Electricité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE d'attribuer les travaux de rénovation de l'éclairage du terrain de foot à l'entreprise MESSEMER Electricité pour un montant de 53 857€HT.

APPROUVE le plan de financement rectifié pour le remplacement des projecteurs du stade municipal par des projecteurs à LED,

AUTORISE le Maire à solliciter les financements auprès de la Fédération Française de Football au titre du projet « Création ou mise en conformité d'un éclairage pour un classement fédéral » et tout autre financement.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3. URBANISME

- Information sur les DIA (il faudrait les lister)

4. AFFAIRES FINANCIERES

- Convention avec les agriculteurs pour mise en place de bandes enherbées : versement d'indemnités suite à la suppression des aides européennes

Par délibération du 25 mars 2009, le conseil municipal avait décidé de rétribuer les agriculteurs pour les prestations suivantes :

- Mise en place de bandes enherbées à raison de 0.55€/ml pour une bande de 10 mètres de profondeur
- Mise en place des fascines à raison de 2€/ml

Des conventions ont été signées entre la commune et les agriculteurs concernés.

Par délibération du 3 décembre 2014, il a été décidé que la commune portera l'indemnisation des bandes enherbées à 1€/ml au cas où l'aide européenne venait à être supprimée.

Il a été confirmé, par un courrier de la chambre d'agriculture d'Alsace, que les aides européennes ont été arrêtées au 1^{er} janvier 2014 pour les engagements pris en 2009.

Suite à la lecture du tableau (joint en annexe de la présente délibération), le Maire précise que cette délibération est un rattrapage. Le Maire indique également MM Weimer et Wagner ont été précurseurs sur la plantation de bandes enherbées. Le Maire souligne enfin l'engagement et la responsabilité dont font preuve les agriculteurs de notre commune. Une déclaration des surfaces sera redemandée aux agriculteurs et un avenant sera pris si nécessaire.

Vu la délibération du 25 mars 2009

Vu la délibération du 3 décembre 2014

Considérant que les aides européennes ont été supprimées à compter du 01/01/2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de compenser intégralement les pertes subies par les agriculteurs depuis 2014 pour une somme totale de 5 873. 14 € (soit 1468.35 /an) correspondant à 0.45€/ml/an et répartie telle que présentée en annexe

DECIDE de reconduire l'indemnisation des fascines à hauteur de 2€/ml

AUTORISE le Maire à signer les avenants correspondants

APPROUVE A L'UNANIMITE

- Budget principal : Décision modificative n°2

L'achat anticipé du terrain situé rue des trois hommes auprès de l'EPF 67 nécessite des opérations d'ordre non inscrites au budget primitif 2018.

Il est proposé au conseil municipal d'apporter les modifications suivantes :

DM N°2

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Article Chapitre Désignation	Dépenses	Recettes
2115 – Immobilisation corporelle – terrains bâtis	- 28 710.10€	
2115 – 041 - Immobilisation corporelle – terrains bâtis (opération d'ordre)	+ 28 710.10€	
27638 – Créances immobilisées – Autres établissements publics		- 28 710.10€
27368 – 041 - Créances immobilisées – Autres établissements publics (opération d'ordre)		+ 28 710.10€
TOTAL	0.00€	0.00€

VU l'instruction budgétaire M14 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 12 avril 2018 approuvant le budget primitif 2018 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte la décision modificative n°2

APPROUVE A L'UNANIMITE

5. RESSOURCES HUMAINES :

- Avenants aux contrats d'assistants d'enseignement artistique pour la période de septembre 2018

La rentrée de l'école de musique a eu lieu le 10 septembre. Le nombre d'inscrits par discipline, ayant changé pour certaines disciplines, il est nécessaire de procéder à des réajustements du nombre d'heures enseignées par semaine et par assistant d'enseignement artistique pour la période 10 au 30 septembre.

Le Maire informe qu'actuellement 170 élèves sont inscrits à l'école de musique. Il salue le travail effectué par le directeur. Pour la deuxième année consécutive, des interventions musique auront lieu à l'école élémentaire, la pratique collective avec l'orchestre de jeune se poursuit. L'école de musique remplit ses missions d'école généraliste et met en place d'actions de découverte auprès des enfants. Le Maire constate que relancer l'activité de l'Harmonie municipale reste difficile.

DISCIPLINES ENSEIGNEES	HEURES D'ENSEIGNEMENT
Eveil/Chant Chorale enfants	3.08 / 20 ^e 3h05
Batterie	6.15 / 20 ^e 6h10
Piano Chorale adultes	13.85/20 ^e 13h50
Trompette	2.31/20 ^e 2h20
<i>Jardin musical</i> <i>Intervention en milieu scolaire</i>	1.92/20 ^e 1h55
DISCIPLINES ENSEIGNEES	HEURES D'ENSEIGNEMENT
Clarinette Saxophone	3.46/20 ^e 3h30
Trombone Baryton <i>Pratiques collectives</i>	3.85/20 ^e 3h50
Violon	4.23/20 ^e 4h15
Guitare <i>Musiques actuelles</i>	9.23/20 ^e 9h15

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 Approuve le nombre d'heures d'enseignement hebdomadaire des enseignants d'enseignement artistique à compter du 10 septembre 2018
 Approuve les avenants aux contrats pour la période du 10 au 30 septembre 2018
 Autorise le Maire à signer les avenants

APPROUVE A L'UNANIMITE

- Contrats d'assistants d'enseignement artistique 2018/2019 : fixation des rémunérations des assistants d'enseignement artistique

Pour assurer le fonctionnement de l'école de musique municipale pour l'année 2018/2019, considérant que 8 agents remplissent les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement de grade, il est proposé de créer :

3 postes d'assistants d'enseignement artistique non titulaires

8 postes d'assistants d'enseignement artistique principaux de 2^{ème} classe non titulaires

Les contrats des assistants d'enseignement artistique sont conclus pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019. Les heures d'enseignement sont fixées en fonction du nombre d'élèves inscrits.

La durée de travail est fonction du nombre d'élèves inscrits.

Création de postes pour la saison 2018/2019

- Contrats d'assistants d'enseignement artistique : fixation des rémunérations des assistants d'enseignement artistique / 3 contrats
- Contrats d'assistant d'enseignement artistique principaux de 2^{ème} classe : fixation des rémunérations / 8 contrats

Les contrats des assistants d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistiques principaux de 2^e classe sont conclus pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019. Les heures d'enseignement sont fixées en fonction du nombre d'élèves inscrits.

DISCIPLINES ENSEIGNEES	HEURES D'ENSEIGNEMENT	INDICES	ECHELON
Assistants d'enseignement artistique non titulaires			
Batterie	6h10 6.15/ 20e	IB 389- IM 356	4 ^e au 01/10/2018
Eveil Musical	1h55 1.92/20 ^e	IB 373 - IM 344	2 ^e
Trompette	2h20 2.31 / 20 ^e	IB 373 - IM 344	2 ^e
Assistants d'enseignement artistique principaux de 2^e classe non titulaires			
Eveil chant chorale enfants	3h05 3.08/20e	IB 420 - IM 373	4 ^e
Piano	4h15 4.23/20 ^e	IB 528 - IM 452	9
Piano Chorale adultes	13h50 13.85/20 ^e	IB 420 - IM 373	4 ^e
Clarinette saxophone	3h30 2.46/20 ^e	IB 437 - IM 385	5 ^e
Flûte Solfège	11h30 11.53/20 ^e	IB 540 - IM 459	10 ^e

Trombone Baryton <i>Pratiques collectives</i>	3h50 3.85/20 ^e	IB 528 - IM 452	9 ^e
Violon	4h15 4.23/20 ^e	IB 437 - IM 385	5 ^e
Guitare <i>Musiques actuelles</i>	9h15 9.23/20 ^e	IB 420 - IM 373	4 ^e

Les déclarations de vacance de postes sont effectuées auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la fixation des rémunérations des assistants d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistiques principaux de 2^e classe, telles que proposée à compter du 1^{er} octobre 2018

Autorise le Maire à signer les contrats.

APPROUVE A L'UNANIMITE

- Renouvellement du contrat du Directeur de l'école municipale de musique

Le contrat d'engagement de l'agent contractuel en charge de la direction de l'école municipale de musique en tant qu'agent non titulaire est arrivé à échéance le 31 août 2018. Le contrat a été conclu en 2016 sur la base de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 et doit être renouvelé.

Il est proposé que le contrat d'engagement d'un an et un mois soit établi dans le cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistiques classe normale non titulaire, catégorie A échelon 1 indice brut 433 majoré 382 avec un coefficient d'emploi de 7.08/16^{èmes}.

La déclaration de vacance de poste est effectuée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984

Vu l'article 3 de la loi susvisée

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Décide de renouveler le contrat d'engagement du directeur de l'école de musique du 1^{er} septembre 2018 au 30 septembre 2019.

Décide d'un coefficient d'emploi de 7.08/16^{ème}

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 433.

APPROUVE A L'UNANIMITE

6. INTERCOMMUNALITE

- Communauté de Communes de l'Outre-Forêt : modification statutaire relative aux piscines

Lors de la séance du 19 septembre 2018, le conseil communautaire a approuvé l'ajout d'une compétence facultative supplémentaire intitulée « Animation du service des sports » afin de soutenir la natation sportive dans le territoire et de contribuer au financement des heures d'occupation de la piscine de Betschdorf des clubs structurants de la discipline en Outre-Forêt. A ce titre il y a lieu d'approuver la création d'une rubrique « Animation du service des sports » dans les compétences facultatives de la communauté de communes et d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes.

Le Maire informe que le SIVU est constitué de 10 communes dont 4 gros porteurs dont Soultz-sous-Forêts. L'ajout d'une compétence facultative à la communauté de communes permet d'approcher un modèle d'équité vis-à-vis de la population. A ce jour, les clubs de natation participent de façon symbolique à l'accès aux piscines. A l'instar de ce qui se passe dans d'autres territoires, il est proposé que les clubs de natation paient la prestation due. A charge de la communauté de communes de compenser le manque à gagner pour les clubs.

Christian KLIPFEL estime que cette solution ne résout en rien le déficit de ces installations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE l'ajout d'une compétence facultative supplémentaire dénommée « Animation du service des sports »

- Soutien à l'utilisation des équipements structurants du territoire pour les clubs de natation affiliés à la Fédération Française de Natation ayant une dimension communautaire voire supra-communautaire
- Soutien à l'organisation et à la participation de manifestations liées à la natation de compétition d'un niveau supra-communautaire

APPROUVE la modification statutaire de la communauté de communes de l'outre Forêt relative aux piscines

APPROUVE A L'UNANIMITE MOINS UNE VOIX CONTRE (Christian KLIPFEL)

7. DIVERS

- Logement - 3 rue des cerisiers : accueil et conditions d'accueil d'une famille syrienne

La Fédération d'Entraide Protestante a proposé à l'association SOFAR d'accueillir une famille syrienne, deux adultes et deux enfants (3 ans et 4 ans), à compter du 5 octobre.

Le logement sis rue des cerisiers est vacant. Au début de leur séjour en France, la famille ne disposera d'aucun revenu.

Le Maire précise que le loyer sera revu si la famille devait avoir des rentrées d'argent. L'association SOFAR paiera les charges.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE la mise à disposition du logement –sis 3 rue des cerisiers à une famille syrienne avec paiement des charges par l'association SOFAR

DECIDE d'appliquer la gratuité dans l'attente de revenus perçus par la famille

AUTORISE le Maire à signer le contrat de bail correspondant

APPROUVE A L'UNANIMITE MOINS UNE VOIX CONTRE (Christian KLIPFEL)

- Diverses informations et communications

- Prochaines réunions et manifestations

Spectacle Rag'n et Boogie : 5 octobre à la Saline

Vernissage de l'**exposition** 14 -18 : 6 octobre à 11 heures à la Saline

7^{ème} randonnée féminine VTT organisée par l'amicale cyclo : 7 octobre

Cinéma à la saline : les 9, 16, 23 et 30 octobre

Contes en français-alsacien à la médiathèque : 17 octobre

Festival de Point de Croix du 25 au 28 octobre

Prochain Conseil municipal : mercredi 7 novembre à 20h15